

Marseille le 18 octobre 2021

Vendredi 15 octobre 2021 Un CTP dense, une CGT engagée sur les dossiers !

L'ordre du jour décliné en 10 points a porté tant sur des modifications, apports, ajustements divers en matière d'organisation, sur la révision de certains règlement ARRT, la présentation du Rapport social Unique outils précieux puisqu'il donne une photographie extrêmement précise de la collectivité en terme de ressources humaines, les taux de promotion, la convention entre le fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique et le département...

Les directions de la Forêt et des espaces naturel, des routes, de l'éducation et collèges, de la culture, la Direction juridique, la DSG, de la direction de la sécurité et de lutte contre la délinquance, ou la DRH étaient porteuses d'un dossier.

Notre syndicat a tenu -dans le cadre de sa déclaration liminaire -à rappeler son attachement à un dialogue social constructif assis sur des modalités de négociations partagées à l'heure ou dans les prochains mois, le dossier des 1607 heures, des lignes directrices de gestion, des élections professionnelles vont s'inviter au débat avec le spectre toujours présent de réforme territoriale...Madame la présidente ayant rencontré Emmanuel Macron sans qu'aucune communication n'ait été faite ni avant ni après sur la question de la Métropole, du département du maintien ou du transfert des compétences, notre syndicat a demandé la mise en place d'une consultation départementale en sa présence et celle des agents.

Nous mettrons l'accent sur différents dossiers dont celui **des taux de promotions** sur lequel nous défendons depuis toujours l'augmentation pour atteindre enfin les 100 %.

En effet face à la modification des attributions des CAP- loi du 6 aout 2021- la CPA Commission de promotion et d'avancement, outil « maison » encore ouverte à la consultation des représentants syndicaux mandatés, la mise en place d'une politique de promotion sur la base de taux à 100 % serait la seule garante d'équité et d'égalité. L'adoption de taux à 100 % c'est garantir le droit à un déroulement de carrière tout au long de sa vie professionnelle et respecter un principe fondamental du statut des fonctionnaires : l'unicité des carrières sur l'ensemble du territoire national. La faiblesse des taux votés le 15 octobre et pour 3 ans en particulier pour la catégorie A est consternante. A l'heure de la glaciation du point d'indice, d'un taux d'inflation de plus de 12 % des dépenses énergétiques et de plus de 2 % des produits de consommation courants, la politique de promotion de la Collectivité elle reste en deçà des réalités sociales et financières des personnels.

La charte Administrateurs Du Système d'Information des Collèges

Pour la CGT cette charte considérée comme nécessaire pour cadrer les missions des administrateurs et les protéger aurait dû faire l'objet d'un travail d'adaptation aux missions développées dans

les collègues et confiées aux ATI. Or, elle n'est en réalité que la copie de celle de l'académie...notre intervention a porté sur :

- la définition du périmètre du système d'information qui reste floue et non adaptée, la messagerie académique par exemple n'en fait pas partie.
- l'absence de certains documents références qui structurent l'intervention des administrateurs notamment en matière de gestion des incidents
- la cohabitation de différents usagers du système d'information des collègues- personnels de l'éducation nationale, élèves mineurs, soumis à d'autres règles, aurait dû faire l'objet d'une attention particulière.
- l'absence de sécurisation quant aux responsabilités à endosser par les agents, le caractère trop général de la charte, l'absence d'amendement de cette dernière malgré nos différentes alertes et demande de retrait pour révision du document ne peuvent qu'inquiéter notre syndicat qui reste très attentif à sa mise en œuvre.

Notre syndicat est en attente d'un rendez-vous sur la reconnaissance des fonctions des ATI et ATP et revendique par ailleurs, une mise en adéquation des responsabilités confiées aux agents avec un cadre d'emploi correspondant.

Le Rapport social unique... outil d'alerte indispensable

Ce rapport qui s'appuie sur un travail extrêmement précis effectué par les équipes de DRH permettra chaque année d'avoir une analyse statistique et documentée des Ressources humaines qui composent notre administration. Ainsi le nombre de personnels, sa répartition hommes/ femmes, la pyramide des âges, les différents statuts des personnels, le nombre d'embauche et de départs etc...sont des éléments fondamentaux. **La CGT alerte d'ailleurs en quelques chiffres sur l'évolution de la situation**

Entre 2017 et 2020 nous notons une augmentation de 85 % du nombre de contractuels alors que celui des titulaires ou stagiaires n'a évolué que de 4, 7%. Un exemple plus précis en 2019 sur 814 entrées de personnels 60 % étaient contractuels. Sur les 601 départs près de 30 % étaient des fins de contrats et 16 % des disponibilités. Ces repères seront des supports importants de la construction des lignes directrices de gestion.

Tous les voyants sont donc au rouge en matière de précarité de statut et la CGT en a fait la démonstration... la lutte contre l'application de la loi de transformation de la fonction publique du 6 aout 2019 doit se poursuivre sur la question de la défense du statut comme celui à venir de notre temps de travail.

Culture

La délégation CGT a voté contre la réorganisation de la Direction culture : Les 2 directions adjointes créées ne concernent toujours pas les missions obligatoires de services culturels départementaux pire elles vont continuer à développer des politiques événementielles, ponctuelles avec des embauches de contractuels et des marchés publics. Rien n'est proposé pour renforcer les établissements culturels dans leurs missions obligatoires et la reconquête des publics après le Covid et le pass-sanitaire (bibliothèque et archives départementales, musée Arles Antique, annexe à St Rémy de la bibliothèque départementale).

La direction Adjointe dite de développement culturel reste mal définie à l'exemple de son « projet église d'Arenc ».

La délégation CGT s'est également prononcée contre le règlement spécifique de la galerie d'art d'Aix. En effet par ce procédé les samedis et dimanches travaillés, ne sont pas majorés pour les agents de la filière culture.

Vous trouverez en pièce jointe l'ordre du jour du CT du 15 octobre 2021. L'ensemble des dossiers restent à votre disposition au Syndicat CGT, n'hésitez pas à venir les consulter. La CGT vous accueille, vous informe et reste disponible.

Les élus CGT du Comité Technique